

la structure de nos forces armées par des règlements et un décret du conseil.

Nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement. On laisse entendre qu'on apportera des modifications fondamentales à la structure de nos forces. Le gouvernement doit donc saisir la Chambre des règlements et décrets du conseil renfermant ces propositions avant que les changements soient apportés.

Nous sommes le plus moyenâgeux, antédiluvien, anachronique de tous les pays démocratiques du Commonwealth par notre façon d'envisager cette question. La plupart des pays, l'Australie en particulier, agissent différemment. Dans la plupart des pays du Commonwealth, presque tous les décrets du conseil et la plupart des règlements reviennent à la Chambre des communes pour examen ou révocation.

Je reconnais que les gouvernements doivent avoir des pouvoirs, de la mobilité, le droit d'agir promptement, et de la souplesse. Mais cela ne doit pas empêcher cette Chambre et le Parlement de vérifier, d'examiner, de scruter et, au besoin, de révoquer et de rescinder des décrets et des arrêtés du conseil. Ce principe est en jeu à l'égard de cette mesure. Je voulais participer au débat lundi dernier durant l'étape de l'étude en comité, mais comme tant de députés voulaient y prendre part, je n'ai pu le faire. Je voulais proposer ce qui était, à mon avis, un compromis acceptable—pas exactement dans le sens de celui que le député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé, mais semblable à bien des égards. Voici ce que j'aimerais proposer au ministre. La question que j'ai posée plus tôt au député de Burnaby-Coquitlam englobait ma suggestion. Adoptons le bill, mais ajoutons à l'article 6(1) une disposition prévoyant qu'aucune proclamation visant l'identité séparée de l'armée, de la marine et de l'aviation n'entrera en vigueur sans avoir été adoptée par la Chambre, accompagnée du règlement ou des déclarations contenant la proposition exacte de ce que le gouvernement compte faire. A l'heure actuelle, nous ignorons tout de cela. Le gouvernement nous demande de lui donner carte blanche. C'est dangereux et nous en avons déjà trop.

Permettez-moi un exemple. Le président des États-Unis a fait sanctionner la résolution dite Tomkin, autorisant l'exécutif à augmenter les forces armées dans diverses circonstances pour régler la situation telle qu'elle existait alors au Vietnam. Cela s'est fait sans déclaration de guerre. Je suis convaincu, d'a-

près mes lectures et les gens auxquels j'ai parlé—soit des membres du Congrès et du Sénat des États-Unis—que les membres de ces deux corps n'auraient jamais, dans aucune circonstance, accédé à cette demande du président et donné à l'exécutif le pouvoir qui a permis l'escalade de la guerre au Vietnam que nous savons.

D'une certaine manière, c'est cela que le ministre et le gouvernement nous demandent de faire. Ils veulent un chèque en blanc. «Nous sommes le grand père blanc, bienveillant, sage, qui voit tout; faites-nous confiance; faites confiance à notre discernement», nous disent-ils. «Les changements que nous allons apporter seront bons; ils seront utiles; dans l'intérêt du pays».

Je n'ai pas assez confiance dans un gouvernement, quel qu'il soit.

M. Nesbitt: Particulièrement pour celui-ci.

M. Baldwin: Particulièrement pour celui-ci qui, parce que certains de ses membres, aux banquettes ministérielles, ont une expérience de plusieurs années dans la fonction publique, a une prédilection pour réparer ses erreurs dans l'ombre, se rendant compte des avantages de cette méthode.

Voici ce que j'ai à dire au ministre. Un grand nombre des problèmes et des difficultés qui ont surgi proviennent du refus qu'on a opposé à la demande raisonnable tendant à déferer le bill en question à un comité avant la deuxième lecture. Si le ministre avait accepté, je me serais contenté d'un décret fixant la période de temps allouée au débat. C'est à ce moment-là que le ministre aurait dû agir. Il aurait dû déferer la question au comité de la défense nationale.

S'il l'avait fait, l'opposition n'aurait pas eu besoin d'insister pour que l'on apporte certaines modifications; le gouvernement les aurait proposées de lui-même. Il n'aurait pas durci sa position comme il l'a fait depuis lors, impasse dont il ne peut se tirer.

Pour toutes ces choses, bien que j'aie eu de graves réserves à formuler sur la tournure du débat, je ne puis, en toute conscience, dire que la manière d'agir du gouvernement est sage ou nécessaire.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme d'autres je regrette l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et qui a provoqué la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie en vue d'en arriver à une décision. Même alors, cette journée-ci ne s'est pas révélée inutile, je crois. Il a été bon pour nous d'examiner certaines